



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question au Gouvernement n° 2971

Texte de la question

ILLETTRISME ET EMPLOI

M. le président. La parole est à Mme Fabienne Labrette-Ménager, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Fabienne Labrette-Ménager. Madame la ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, le Conseil d'orientation pour l'emploi a rendu le 30 novembre dernier un rapport qui souligne que notre pays compte plus de 3 millions de personnes en situation d'illettrisme.

Contrairement aux idées reçues, l'illettrisme n'épargne malheureusement pas le marché du travail puisque plus de la moitié des personnes concernées ont un emploi. L'illettrisme touche des personnes de tous les âges et recouvre des situations très diverses. Il constitue un obstacle majeur pour l'accès ou le maintien dans l'emploi, la progression professionnelle et l'accès aux responsabilités.

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a réaffirmé avec force que la formation professionnelle devait permettre à chaque personne d'acquérir mais aussi de développer des compétences afin de favoriser son évolution professionnelle.

Chaque année, dans le cadre du programme " Compétences clés ", des fonds sont consacrés au renforcement des compétences et des savoirs de base. Ces financements ont été complétés grâce à l'action des partenaires sociaux au travers du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

Toutefois, la question des moyens ne suffit pas. Il faut permettre au plus grand nombre de salariés de se réapproprier les acquis fondamentaux en français, en calcul, en expression écrite et orale.

Le 3 février dernier, madame la ministre, vous vous êtes rendue au sein d'une unité de l'usine Novandie, du groupe Andros dans la Sarthe, pour rencontrer des salariés qui ont fait le choix, en accord avec leur employeur, de se réapproprier les savoirs de base dans le cadre du programme " Mille et une lettres ".

À l'occasion de ce déplacement, vous avez réaffirmé votre engagement en faveur du renforcement des savoirs de base en tant qu'outils de sécurisation des parcours professionnels. Pourriez-vous nous préciser les actions que vous entendez mener pour lutter contre l'illettrisme ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Mme Nadine Morano, *ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle*. Madame la députée, le Gouvernement s'est fixé pour devoir et pour priorité d'être aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, ceux qui ont besoin de nous.

Avec Xavier Bertrand, nous avons examiné de près la situation des trois millions de nos concitoyens qui aujourd'hui souffrent...

M. Jean-Pierre Brard. Et nous donc !

Mme Nadine Morano, *ministre*. ...- je dis bien " souffrent " - d'illettrisme, parce qu'ils ont mal appris, ou désappris, les compétences de base. Il faut savoir que 15 % des demandeurs d'emploi sont confrontés aujourd'hui à ce handicap.

Nous avons décidé de consacrer des moyens importants à la lutte contre l'illettrisme - priorité affichée par François Fillon - à travers un plan doté de 54 millions d'euros, budget en augmentation de 43 % par rapport à

2009.

Le 29 mars prochain, nous allons organiser une grande journée de travail destinée à formaliser les programmes d'accompagnement de lutte contre l'illettrisme, avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier les partenaires sociaux. À cet égard, vous avez eu raison de souligner le rôle du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnel, mis en oeuvre grâce à la loi de 2009 sur la formation professionnelle défendue par Laurent Wauquiez. Par son intermédiaire, 132 millions d'euros seront mobilisés par les partenaires sociaux mais aussi par les entreprises à travers les organismes paritaires collecteurs agréés pour mettre en place des programmes destinés à aider nos concitoyens à revenir vers l'emploi et, lorsqu'ils occupent un emploi, à assumer les tâches qui leur sont assignées, à lire les consignes et à pouvoir progresser dans leur vie professionnelle comme dans leur vie personnelle. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Fabienne Labrette-Ménager](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2971

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Apprentissage et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 février 2011